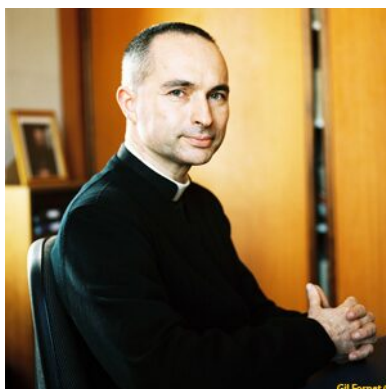


Vers de nouvelles sanctions ?

Publié le 1 juillet 2012 · R.P. Joseph (Abbé de Cacqueray) · 4 min de lecture



Quelle sera la crédibilité du verdict que la Rome conciliaire rendra peut être bientôt à propos de la Fraternité ? **La déclarera-t-elle schismatique, de nouveau excommuniée ou l'exonérera-t-elle de ces sobriquets ?** Quoi qu'il en soit de la conclusion qui pourrait être portée, il ne faudra pas lui accorder une importance excessive...

Au fur et à mesure que se sont déroulées les années de la vie de la Fraternité, ce sont tantôt des menaces et des peines infligées par le Vatican, tantôt de grands compliments, différentes promesses et des mains tendues qui se sont succédé.

Les peines de l'Église, et jusqu'aux plus graves d'entre elles, venaient sanctionner la pertinacité de la Fraternité à refuser les erreurs du Concile, **la nouvelle messe, le nouveau code de Droit canon, la nouvelle religion**. Quant aux promesses qui lui étaient faites, elles ont toujours recherché, comme unique contrepartie, de faire cesser ses critiques et d'obtenir qu'elle taise son opposition sur les mêmes sujets.

On comprendra, dès lors, que cette interminable palinodie finisse par nous laisser de marbre et par discréditer à nos yeux ceux qui manient avec tant de facilité la carotte et le bâton... À être excommunié, puis « dés-excommunié », à être de nouveau menacé d'être excommunié, on finit par ne plus guère être impressionné par ces coups de théâtre et toutes ces volte-face.

Nous avons tant de raisons d'estimer ces peines injustes, nulles et non avenues ! Elles sont déconsidérées à nos yeux. D'abord, nous gardons le souvenir de 1988. C'est par l'excommunication que fut récompensé le signalé service rendu par **Mgr Marcel Lefebvre** à la sainte Église en la pourvoyant de quatre excellents évêques catholiques, grâce à qui la transmission du sacerdoce catholique s'est fortifiée. Nous avons, à cette occasion, constaté comment, par un mystère d'ini-

quité, les meilleurs serviteurs de l'Église se trouvent maltraités.

Nous n'en ressentons pas d'amertume mais l'on peut déduire de tout cela que la peine de l'excommunication ne nous fasse plus guère trembler.

En cette année [du sixième centenaire de la naissance de sainte Jeanne d'Arc](#), nous nous rappelons d'ailleurs, dans l'histoire de l'Église, qu'assez nombreux sont les saints qui furent malmenés par des tribunaux d'Église. N'est-ce d'ailleurs pas l'histoire du Verbe incarné lui-même ?

Et nous ne sommes pas aveugles. Comment se fait-il, encore aujourd'hui, que des prêtres, des évêques, des cardinaux, et en grand nombre, peuvent enseigner de véritables hérésies, prôner une morale qui n'est plus catholique, sans pour autant être inquiétés ? Qui mériterait d'être excommunié ? Ceux qui s'efforcent de transmettre ce que l'Église a toujours enseigné ou ceux qui travestissent le dépôt révélé ? Quant au pape lui-même, il faut quand même rappeler que nous aurions quelques raisons de douter du bien-fondé de sanctions éventuelles qu'il prendrait à notre égard. Certes, il a adopté une manière d'appliquer le Concile plus mesurée et plus sage que son prédécesseur mais il est cependant résolument demeuré sur ses traces. [Réunions inter-religieuses](#), visite de [mosquées](#) et de synagogues, participation active à une cérémonie liturgique luthérienne à Rome, éloge appuyé de Martin Luther, [réitération du scandale d'Assise](#), béatification de Jean-Paul II, vêpres célébrées en présence du pseudo-archevêque de Canterbury...

S'il décidait que nos évêques ou que nous-mêmes devions être « réexcommuniés », nous devrions alors nous demander : « Mais « réexcommuniés » par quelle Église ? » **Par l'Église catholique ou par cette église conciliaire qui lui est une métastase ?**

Or cela est clair : ce n'est que cette église conciliaire qui procéderait à cette « réexcommunication » :

Le cardinal Ratzinger est contre l'infailibilité, le pape est contre l'infailibilité de par sa formation philosophique. Que l'on nous comprenne bien, nous ne sommes pas contre le pape en tant qu'il représente toutes les valeurs du siège apostolique, qui sont immuables, du siège de Pierre, mais contre le pape qui est un moderniste qui ne croit pas à son infailibilité, qui fait de l'œcuménisme. Évidemment, nous sommes contre l'Église conciliaire qui est pratiquement schismatique, même s'ils ne l'acceptent pas. Dans la pratique, c'est une Église virtuellement excommuniée, parce que c'est une Église moderniste. Ce sont eux qui nous excommunient, alors que nous voulons rester catholiques.

Mgr Lefebvre, Fideliter n° 70, p. 8

Voilà pourquoi l'excommunication ou la déclaration de schisme qui proviendrait de l'Église conciliaire, secte qui s'est introduite jusqu'au cœur de la partie humaine de la sainte Église, ne doit pas nous inquiéter.

Nous nous réjouissons si nous devions être condamnés pour crime de fidélité à l'Église éternelle !

Abbé Régis de Cacqueray †, Supérieur du District de France

Source : Fideliter n° 208

Source : laportelatine.org/actualite/fideliter-208-editorial-vers-de-nouvelles-sanctions-abbe-regis-de-cacqueray

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France